



GERALD DARMANIN
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 27 juin 2019

N°733

Gérald DARMANIN, ministre de l'Action et des Comptes publics, a présenté en Conseil des Ministres les premiers résultats de mise en œuvre de la loi créant le « droit à l'erreur »

La loi pour un Etat au service d'une société de confiance (ESSOC), promulguée le 10 août dernier, vise à créer **une nouvelle relation de confiance entre les Français et leur administration**. Alors que l'ensemble des textes d'application avaient été pris au 31 décembre 2018, **la mise en œuvre de cet engagement phare du Président de la République est aujourd'hui pleinement engagée**. Parmi les actions concrètes figurent notamment le signalement aux particuliers et entreprises des principaux risques d'erreurs via Oups.gouv.fr, l'information des usagers de leur capacité à bénéficier du droit à l'erreur ou encore la mise en place de guichets de signalement des erreurs dans chaque administration.

Lors du conseil des ministres de cette semaine, Gérald Darmanin a présenté **les premiers résultats de cette mise en œuvre**, pilotée par la Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP), associés à des objectifs ambitieux :

- En seulement 3 semaines, près d'un demi-million d'usagers se sont rendus sur Oups.gouv.fr (200 000 visiteurs) et les pages Oups des principales administrations concernées (250 000 visiteurs) ;
- Dans le cadre de la nouvelle relation de confiance fiscale lancée le 14 mars dernier :
 - o **21 partenariats fiscaux ont été conclus à ce jour** avec des grands groupes et ETI couvrant près de **2 000 entreprises, 600 000 emplois et 280 Mds€ de chiffre d'affaires**. Le Gouvernement souhaite tripler le nombre de partenariats signés d'ici 2022 afin de renforcer la sécurité juridique des entreprises et leur conformité fiscale.
 - o Près de **550 PME ont été approchées pour bénéficier d'un accompagnement fiscal personnalisé** : le Gouvernement souhaite accompagner au moins 500 PME d'ici la fin du quinquennat.
- Dans le cadre de la généralisation de la médiation, **53 000 médiations sont demandées en 2018 dans le champ social** (13 357 sur le seul 1^{er} trimestre 2019) : le Gouvernement se fixe comme objectif d'augmenter de 50% le nombre de demandes de médiation en 2022, soit 75 000, afin de réduire le nombre de cas allant jusqu'au contentieux.

Par ailleurs, si 68% des particuliers (et 66% des entreprises) font aujourd'hui confiance à l'administration pour apporter des conseils et des solutions en cas de difficultés ou d'erreurs¹, le Gouvernement se fixe l'objectif d'atteindre 80% de niveau de confiance en 2022.

Enfin, parce que la complexité du langage administratif est une cause régulière d'erreur, Gérald Darmanin a annoncé dans le prolongement du Comité interministériel de la transformation publique (CITP) du 20 juin dernier le lancement d'une initiative visant à ce que nos concitoyens puissent transmettre sur l'adresse simplifions@modernisation.gouv.fr la copie de documents administratifs

¹ Résultats du « Baromètre de la confiance ».



trop complexes qu'ils auraient pu être amenés à recevoir. Les administrations concernées seront accompagnées dans la simplification de ces documents.

Contact presse :

Cabinet de Gérald DARMANIN : 01 53 18 45 06 - presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr